

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 octobre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **14 octobre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 54

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Claudine FLEY)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Maxime MURATET

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2024_124 : ADMINISTRATION GENERALE / TABLEAU DES EFFECTIFS - OCTOBRE 2024

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

Le tableau des effectifs recense par filière l'ensemble des emplois permanents créés au sein de la Communauté d'Agglomération, que ces emplois concernent des agents titulaires ou non titulaires (emplois contractuels permanents). Ces emplois peuvent être affectés dans la limite des postes créés par le Conseil Communautaire et recensés dans l'organigramme de la Collectivité.

Les emplois surnuméraires susceptibles d'être ouverts n'ont d'autre finalité que de permettre de gérer les mouvements, promotions ou recrutements nécessaires pour pourvoir lesdits postes créés et autoriser les déroulements de carrière des personnels. Ces volumes ne correspondent aucunement à des emplois existants ou à pourvoir au sein de la Collectivité. Il s'agit, d'une part, à travers ces disponibilités, de permettre la promotion de grade ou de cadre d'emplois des personnels fonctionnaires au sein de la Collectivité et, d'autre part, en cas de recrutement externe, de garantir que celui-ci pourra être rapidement exécuté, quel que soit le grade détenu par le candidat retenu ou sa filière de rattachement. Ainsi, le nombre maximal de postes d'agents titulaires susceptibles d'être affectés sur les emplois ouverts dans l'organigramme de la CABA est fixé à 340.

Les emplois ou missions aidés, dits « non permanents » (parcours emploi compétence, services civiques...), font également l'objet d'un état récapitulatif.

Une actualisation du tableau des effectifs est aujourd'hui nécessaire afin de prendre en considération les modifications intervenues depuis l'adoption de la précédente version de ce tableau par délibération n° DEL_2024_095 du 15 juillet 2024.

Par ailleurs, pour compléter l'information du Conseil Communautaire et sans que cela ne constitue une obligation réglementaire, le tableau des effectifs est enrichi de données portant sur les emplois en détachement ou mis à disposition d'un tiers ainsi que les personnels à temps partiel ou bénéficiant d'une disponibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le nouveau tableau des effectifs joint en annexe, prenant en compte les créations et les suppressions suivantes :

CRÉATIONS Emplois permanents	POSTES
Attaché	2
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	1
E.T.A.P.S principal de 1 ^{ère} classe	1
E.T.A.P.S principal de 2 ^{ème} classe	1
Ingénieur principal	1
Agent de maîtrise principal	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	5
Adjoint technique	3
TOTAL	15

SUPPRESSIONS Emplois permanents	POSTES
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif	3
Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint du patrimoine	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique	7
TOTAL	15

CRÉATIONS Emplois non permanents						
Intitulé du poste	Nbre de poste	Article CGFP	Catégorie	IFSE	Durée	Motif
Technicien spécialisé des réseaux et intégration SIG	1	L 332-8-2°	B	GFB3	2 ans 10 mois 24 jours	Création
Responsable service développement territorial	1	L332-8-2°	A	GFA2	3 ans	Création
Assistant Prévention	1	L332-8-	B	GFB3	3 ans	Création

		2°					
Responsable Service Maintenance et Patrimoine	1	L332-8-2°	A	GFA2	3 ans	Création	
Responsable adjoint Bureau d'Études	1	L332-8-2°	A	GFB2	CDI	Mouvement interne	

SUPPRESSIONS Emplois non permanents	POSTES
Chargé de mission « Déchets TEOMI »	1
Adjoint au responsable Environnement collecte traitement des déchets	1
Chargé de projet Animations sportives et événementiels	1
Chargé de mission Mobilité	1
Emploi de cabinet	1
Administrateur Progiciel Métiers	1
Agent SPANC	1

CRÉATIONS Contrat de droit privé	POSTES
Responsable cellule SSLIA piste / Agent d'encadrement d'exploitation d'exploitation 1.1 - 5 ^{ème} niveau / 260	1

SUPPRESSIONS Contrat de droit privé	POSTES
Pompier polyvalent d'aérodrome / Agent de coordination d'exploitation 1.2 - 4 ^{ème} niveau / 245	1
Agent AFIS 3 / Technicien d'exploitation 2.1 - 5 ^{ème} niveau / 260	1

- de dire que, conformément à l'organigramme, le nombre maximal de postes susceptibles d'être affectés à titre permanent est limité à 340.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.